



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 1 Février 2022**

---

**PRESENTS** : Mme Danièle LAURAIN (suppléante de M. MICHEL) ; M. Laurent RIGHI ; M. Patrice MARINI ; M. Philippe PISIU (à compter du point 6) ; M. Gérard RAULET ; M. Adrien ZOLFO ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Bernardino PALLOTTA ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET) ; M. Jean François MARIEMBERG (à compter du point 5) ; M. Daniel ROESER.

**EXCUSES ou REPRESENTES** : Mme Edith COLIN ; M. Guy MICHEL (représenté par Mme Danièle LAURAIN) ; M. José PLUVINET ; M. Ghislain ORSUCCI (pouvoir à M. Laurent RIGHI) ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Serge DE CARLI ; M. Alain ECKEL ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. Claude BOCEK) ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

**ABSENTS** : M. Richard RAULET ; M. Daniel DROMRE ; M. Michel JOUFFROY ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Patrick RISSER ; M. Michel FAIETA.

---

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Madame Edith COLIN
- Monsieur Guy MICHEL, représenté par Mme Danièle LAURAIN
- Monsieur José PLUVINET
- Monsieur Ghislain ORSUCCI, pouvoir étant donné à M. Laurent RIGHI
- Monsieur Frédéric KARLESKIND
- Monsieur Serge DE CARLI
- Monsieur Alain ECKEL
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par M. Alain DYE PELLISSON

Le Président rappelle le contexte de la période et explique que nous restons en quorum réduit compte tenu de la pression épidémique soutenue et des recommandations gouvernementales. Il explique également que malgré l'information sur la tenue des conseils du SMTOM suffisamment à l'avance, l'agglomération de Longwy réalise également un Conseil ce soir.



**Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021.

**Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.**

**Point n°2 : Population pour l'année 2022**

Le Président présente ce point qui concerne l'actualisation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme cela est effectué tous les ans. Il note une augmentation de la population de 5 500 habitants depuis 10 ans avec des disparités selon les collectivités et les secteurs.

**Le Conseil d'Administration prend acte de ces nouvelles données.**

**Point n°3 : Coût de retrait d'une collectivité – Mise à jour annuelle**

Le Président informe que comme chaque année, nous actualisons le coût de sortie qui serait demandé à une collectivité qui souhaiterait sortir du syndicat. Il informe le Conseil de la mise à jour du coût à 305,29 €/habitant en légère augmentation par rapport à l'année dernière compte tenu de la mise en place du deuxième BRS (amortissements et capital restant dû) et du choix de renforcement des services pour répondre aux enjeux futurs.

**Le Conseil d'Administration approuve cette nouvelle soule de sortie à l'unanimité.**

**Point n°4 : Avenant n°2 à la convention de partenariat avec la CCPM**

Le Président poursuit en informant les membres du conseil de la modification de la participation aux frais d'amortissements et de gestion du SMTOM pour la CC du Pays de Montmédy. Cette révision de la participation est liée comme le prévoit la convention à la révision de la participation des collectivités adhérentes du SMTOM. Cette participation passerait ainsi de 8,5 €/t à 9 €/t.

**Le Conseil d'Administration approuve cette décision à l'unanimité et autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec Montmédy.**

Arrivée de Monsieur MARIEMBERG.

**Point 5 : Amortissements à inscrire au titre de 2022.**

Le Président passe la parole à Gérard RAULET, Vice-Président en charge des finances pour présenter ce point. Monsieur RAULET rappelle que ce montant d'amortissement a déjà été intégré pour le calcul du PO et servira de base au budget 2022.

Il est ainsi proposé d'inscrire tel qu'indiqué dans le tableau d'amortissement 2 399 979,19 € en dépenses de fonctionnement et 14 728,99 € (quote part des subventions) en recettes de fonctionnement

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les amortissements pour l'année 2022.**



Arrivée de Monsieur PISIU.

**Point 6 : DOB 2022**

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET qui informe que ce DOB sera articulé autour de 3 axes. Les premiers éléments de contexte national, régional et au niveau du site sont présentés par Edouard STILL, Directeur Technique. Il revient sur les différents points de contexte.

Monsieur RAULET reprend ensuite la parole pour présenter les différents points et notamment la situation financière du SMTOM. Il est à noter que l'analyse rétrospective laisse apparaître une épargne brute de 2 438 k€, qui nous permet de faire face au remboursement de la dette des emprunts. Cela nous permet d'avoir une capacité de désendettement de 4,14 ans à fin 2021, en amélioration constante par rapport aux années antérieures. L'évolution des coûts est contenue compte tenu du contexte d'évolution de la TGAP.

Les orientations pour 2022 sont les suivantes :

- ✓ Un PO inchangé à 29 €/habitant
- ✓ La prise en compte de tonnages identiques à 2021 sauf pour la CS avec la prise en compte de 6kg/habitant en plus
- ✓ Une révision des prix de 5 % en moyenne

Les autres paramètres sont identiques aux années précédentes et aux décisions prises.

Les orientations en investissements pour les différentes années n'évoluent pas par rapport aux années précédentes avec un maintien des perspectives d'investissements pour répondre aux différentes obligations du SMTOM.

Monsieur PISIU demande des précisions sur les partenaires en vue de la réalisation de la méthanisation biodéchets. Il est répondu par le Président et les services que les partenaires mentionnés seraient les collectivités voisines et avec qui nous sommes en réflexion ainsi que les privés qui sont les apporteurs de tonnes des professionnels.

Monsieur ZOLFO revient sur la participation qui serait demandé à d'autres collectivités en demandant si cela serait la même chose que pour Montmédy. Il est répondu par le Président que la participation du SIRTOM est envisagée sur la base d'OMR alors que le PO des adhérents du SMTOM prend en charge MAXIVAL, les services et les autres services du SMTOM y compris le passif. Il convient de trouver un avantage pour la collectivité venant et pour le SMTOM. Il est également rappelé que le coût d'amortissement pour les OMR est repris des éléments du marché à savoir : la redevance versée par BARISIEN de 210 000 € pour 10 000 tonnes et les 3 € complémentaires correspondent au coût des travaux de 2018 sur 10 ans.

Monsieur PALLOTA confirme le fait qu'avec la méthanisation, du fait de la valorisation des intrants, il ne peut pas y avoir de tarif trop élevé.

**Le Conseil après en avoir débattu prend acte de ce rapport concernant le budget principal.**



Monsieur RAULET reprend ensuite sur le ROB concernant le budget annexe méthanisation. Il revient sur l'histoire du projet qui a été acté par le conseil le 23 mars 2021. Depuis, les terrains ont été acquis et clôturés, les fouilles archéologiques vont démarrer prochainement et les missions de maîtrise d'œuvre ont été attribuées.

Concernant les orientations pour 2022, le budget ne comprend ni dépenses ni recettes de fonctionnement, nous ne sommes qu'en investissement. Le budget prévoit donc pour 2022 de s'équilibrer à 5 340 k€ pour payer les études et le début des travaux.

**Le Conseil après en avoir débattu prend acte de ce rapport concernant le budget annexe méthanisation.**

#### **Point 7 : Complémentaire Santé – Mise à jour de la participation du SMTOM**

Le Président reprend la parole et informe les membres du conseil que compte tenu de l'évolution des cotisations demandées par les mutuelles en raison de la pandémie, il convient de prévoir une augmentation de la participation du SMTOM aux cotisations d'assurance complémentaire santé des agents en passant ainsi de 75 €/adulte à 125 € et de 55 €/enfant à 60 €.

Monsieur PISIU demande quel est le pourcentage de prise en charge. Il est répondu qu'avec ces participations, cela correspond à une prise en charge à 100 % par le SMTOM.

**Le Conseil approuve à l'unanimité la mise à jour de la participation à la complémentaire santé.**

#### **Point 8 : Reconduction du poste d'Ingénieur en Chef**

Edouard STILL quitte l'assemblée afin de laisser les élus débattre librement de ce point.

Le Président rappelle qu'à la suite du départ de Richard CASINELLI, le SMTOM avait souhaité s'adjoindre les services d'un Directeur Technique. Il rappelle que l'agent en place a participé activement à la construction de l'outil et qu'il le connaît par cœur. Cela fera 6 ans au 31/08/2022 que cet agent est embauché par le SMTOM. La question est posée ce soir au Conseil de confirmer le renouvellement de l'agent à son poste en contrat à durée indéterminée. Le président rappelle également que le métier dans le milieu du déchet et sur des usines comme la nôtre requiert des compétences particulières qui sont difficiles à trouver.

**Le Conseil d'administration renouvelle et confirme l'agent à l'unanimité dans son poste pour une durée indéterminée.**



**Point 9 : Autorisation donnée au Président d'engager et de liquider les dépenses d'investissements pour l'année 2022**

Le Président rappelle que nous avons pris une délibération le 7 décembre dernier autorisant le Président à engager les dépenses d'investissements. La Préfecture nous a demandé de compléter cette délibération conformément à l'article L 1612-1. Il est donc proposé de compléter la délibération du 7 décembre dernier en autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses.

**Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 29 mars 2022 à 17 h 30.

**Le PRESIDENT**

**S.M.T.O.M Région de Villerupt**  
RD 125 - Route de Morfontaine  
54920 Villers-la-Montagne

**Laurent RIGHI**

